



## MDTR2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Ce programme de 2<sup>e</sup> cycle complémentaire prépare les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (arrêté ministériel du 5 septembre 2006, publié le 25 septembre 2006).

#### Votre profil

- Être titulaire d'un grade académique belge de médecin ou
- Être titulaire d'un arrêté ministériel de reconnaissance ou d'équivalence d'un diplôme de médecin étranger, délivré par une autorité communautaire belge, avant le début de l'année académique ;
- Être titulaire d'un visa d'exercice de la médecine délivré par le SPF Santé publique ( <https://www.health.belgium.be/fr/e-services/visa-pour-un-diplome-etranger> ) ;
- Être inscrit-e à l'Ordre des médecins en Belgique ;
- Avoir réussi l'examen de sélection. Les étudiant-es diplômé-es médecin en Belgique (Communauté française ou flamande) sont exempté-es de l'examen de sélection.

#### Votre programme

La formation telle que définie par la Directive CEE89/594 transposée en droit belge par l'arrêté royal du 5 septembre 2006 est d'une durée de 2 années (En cas d'inscription en allègement, la durée peut être de 4 ans). Elle combine théorie et pratique. Les cours sont répartis sur deux jours par semaine.

## MDTR2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Ce programme de 2e cycle complémentaire prépare les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (A.M. du 5 septembre 2006, publié le 25 septembre 2006).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

---

La formation telle que définie par la Directive CEE89/594 transposée en droit belge par l'arrêté royal du 5 septembre 2006 est d'une durée de 4 années. Elle combine théorie et pratique.

La formation académique comprend deux épreuves réparties sur 4 années académiques.

La *première épreuve* comprend des cours théoriques et pratiques et l'exécution d'un stage d'une durée de 8 semaines dans un service médical agréé par la Commission d'enseignement. Au terme de cette première épreuve, un certificat est délivré, conformément aux conditions fixées par l'Arrêté Royal du 5 mars 1970 pour l'exercice de la médecine du travail en Belgique.

La *seconde épreuve* comprend l'exécution et la défense d'un travail original (d'un "mémoire" - ce mémoire devrait servir de base à la publication exigée par l'arrêté ministériel du 09.03.1979 publié le 15.03.1979), d'une étude de cas pratique, la participation à des séminaires, conférences et colloques scientifiques ainsi qu'une formation pratique dans des services de médecine du travail ou autres selon un plan de stage préalablement agréé par le Comité de programme. Au terme de cette seconde épreuve, le diplôme de master complémentaire en médecine du travail est délivré. Ce diplôme répond aux exigences de la Directive du Conseil de la CEE 89/594 et de l'arrêté royal du 5 septembre 2006.

Les cours sont répartis sur deux jours par semaine.

*Tout renseignement complémentaire peut être obtenu par courrier électronique auprès de la personne de contact.*

## MDTR2MC Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

---

#### ***Tronc Commun [120.0]***

---









L'examen est ouvert aux :

- Médecins diplômé-es UE et HUE

Les étudiant-es diplômé-es médecin en Belgique et les étudiant-es de dernière année du master en médecine en Belgique (Communauté française ou flamande) sont exempté-es de l'examen de sélection.

L'examen de sélection a lieu dans le courant du mois de mai. Il est organisé oralement et porte sur les compétences et motivations du/



- Commission de programme du master complémentaire en médecine du travail ([MDTE](#))
- Commission programme master de spécialisation en méthodologie de la santé publique-Specialized master in public health methodology ([MPHM](#))
- Commission de programme du master en santé publique, finalité spécialisée ([MSPS](#))
- Commission de programme MS en santé publique, analyse et évaluation des politiques, programmes et systèmes de santé cPsée (